



Syndicat Français des  
Chaudiéristes Biomasse

**Information  
presse**

**19 septembre  
2025**

## **Chaudières biomasse : une décision incompréhensible qui fragilise toute une filière**

Paris, le 19 septembre 2025 - Les Métiers de la Couverture et de la Plomberie-Chauffage de la CAPEB, aux côtés de Propellet, du SER et du Syndicat Français des Chaudiéristes Biomasse, alertent le Premier ministre sur les graves conséquences de l'exclusion des chaudières biomasse du dispositif MaPrimeRénov'.

Cette décision, incompréhensible pour les professionnels comme pour les ménages, va à l'encontre des besoins des Français, des objectifs de transition énergétique et des impératifs économiques. Alors que le bois demeure l'énergie la plus abordable, elle prive de nombreuses familles, notamment dans les territoires ruraux, d'une solution durable et accessible.

Les signataires rappellent qu'un véritable mix énergétique est indispensable pour prendre en compte les réalités locales. Ils dénoncent la politique de « stop and go » menée par les pouvoirs publics sur les énergies renouvelables, qui fragilise des entreprises investies et formées pour répondre aux enjeux de la transition.

Ils demandent en conséquence la suppression rapide de cette mesure réglementaire.

### **Lettre ouverte des acteurs de la rénovation énergétique et du bâtiment au Premier ministre.**

Monsieur le Premier ministre,

L'ensemble des acteurs de la rénovation énergétique et du bâtiment exprime sa plus vive opposition à la suppression de l'aide aux ménages pour l'acquisition de chaudières biomasse dans le cadre des mono gestes du dispositif MaPrimeRénov. Cette évolution, introduite par le décret et l'arrêté publiés le 9 septembre dernier, est contraire à toute logique de transition énergétique, de soutien au pouvoir

d'achat des Français les plus modestes et de mix énergétique adapté aux territoires.

En effet, les chaudières bois participent efficacement à la décarbonation et s'avèrent une solution pragmatique et adaptée dans de nombreuses zones géographiques, particulièrement rurales ou éloignées des réseaux des centres urbains.

C'est pourquoi, dans le cadre du plan de résilience économique et sociale présenté en mars 2022, l'Etat avait accordé une majoration exceptionnelle de 1 000 euros à l'aide MaPrimeRénov' soutenant l'installation de systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables, notamment les chaudières biomasse.

L'actuelle mesure de suppression totale et arbitraire d'aide constitue donc un revirement parfaitement incompréhensible et entraînera des conséquences néfastes pour l'ensemble de la filière. Elle a d'ailleurs été très largement rejetée par les membres du Conseil National de l'Habitat le 5 septembre dernier.

Le marché de la chaudière biomasse, déjà fragilisé par la crise énergétique, a connu une diminution de son chiffre d'affaires de 80% et a déjà été durement affecté par la décision du précédent gouvernement de diviser par trois les bonifications des certificats d'économie d'énergie leur étant accordées dans le cadre du Coup de Pouce Chauffage, sans aucune logique budgétaire. Cette décision avait pourtant elle aussi été rejetée très largement par le Conseil Supérieur de l'Energie le 24 juillet dernier.

L'enjeu budgétaire du moment est fort et appelle à la responsabilité collective. Pour autant, la suppression de MaPrimeRénov' pour les chaudières au bois, dont vous n'ignorez pas qu'elle a généré un fort émoi des élus et des professionnels, représenterait une économie très faible, d'environ 20 millions d'euros, au regard des travaux générés par de telles primes (environ 100 millions) et des rentrées fiscales associées.

En plus d'envoyer un signal négatif, cette mesure condamne économiquement toute une filière, éloigne les Français d'une énergie reconnue comme étant la moins chère (trois fois moins que l'électricité), freine la transition des énergies carbonées vers les énergies les moins carbonées (le bois-énergie est la première énergie renouvelable de France). Par ailleurs, il convient de rappeler que ce geste de rénovation constitue une étape dans le cadre d'un parcours de rénovation énergétique par gestes plus ambitieux que la filière appelle de ses vœux.

Aussi, nous vous demandons solennellement la suppression rapide de cette mesure réglementaire et appelons à inscrire la politique de rénovation énergétique dans un cadre durable, lisible et stable, garant de la confiance des ménages et de

la mobilisation des professionnels. Les dirigeants politiques doivent plus que jamais faire preuve de responsabilité vis-à-vis des acteurs économiques du pays.

Notre collectif se tient à votre disposition et celle de vos équipes pour vous apporter tout complément.

Dans l'attente d'une réponse de votre part que nous espérons favorable, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de notre très haute considération.

Les signataires :



### **À propos de la CAPEB :**

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- [Espace presse](#)
- **X** : [@capeb\\_fr](#)
- **Facebook** : [@capeb.nationale](#)
- **LinkedIn** : [@capeb](#)